

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. (02) 230.81.82
Fax (02) 230.80.08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. (03) 216.28.90
Fax (03) 238.86.65

Bureau régional :
CINRY
075/854754

V. ref.: _____

N. ref.: _____

RAPPORT N° 49000404/1

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : 22

PROPRIETAIRE : /

Adresse : _____

DEMANDEUR : /

Adresse : Entreprise RENARD

INSTALLATEUR : Bossière

Adresse : _____

TVA ou CI : _____

DISTRIBUTEUR : AIEG
Ref.: _____ Compteur n°: _____
Index : _____

Date du contrôle : Le 4/04/2000 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur) AIEG

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : BT Domest / Jamag

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86 II -> III

Raccordement : Tension 0x130V Protection raccordement DS A

Câble aliment, tableau. princ. : 4 X 10 mm² Inter.gén. : type 300/400

Type électrode de terre : boucle - barres - câbles - conducteur horizontal Schéma : TT STRI

Nombre de tableaux : 2 ; Nombre de circuits term.: 1/14 ; RA : 4,5 Ohm; RI tot 36 MOhm

DESCRIPTION : _____

Shuman et plan
Chau plan

Infractions constatées et/ou notes : travail installation

Jamag. II -> III sur travail selon
cahier Ex 16 4x 16²

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

- CONCLUSION : ① L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 04/05 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le _____

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

[Signature]
IP

Le directeur,